

Règlement de fonctionnement du dispositif

Le dispositif « opération argent de poche » :

A pour objectif de permettre à des jeunes védasiens de s'investir au sein de leur ville, par le biais de missions d'utilité publique. C'est aussi un réel tremplin pour acquérir une première expérience professionnelle.

Conditions d'éligibilité

- Habiter à Saint-Jean-de-Védas
- Avoir entre 14 ans et 17 ans le premier jour de votre mission

Vous ne pouvez pas bénéficier du dispositif argent de poche plus d'une fois par année civile et pas plus deux années consécutives.

Un dossier de candidature est à retirer et à déposer au Point Information Jeunesse. Les candidatures sont ensuite étudiées par une commission d'attribution qui s'appuiera sur votre lettre de motivation.

Le nombre de dossiers est limité à 55 candidatures pour un maximum de 30 jeunes.

Conditions de travail conclues en accord du cadre légal fixé par le code du travail

Votre mission de travail durera 5 jours, du lundi au vendredi*, soit 20h de travail par semaine en raison de 4h par jour. Vous serez amené(e) à travailler en équipe sous la supervision d'un encadrant.

**selon les services concernés les modalités peuvent évoluer*

Quels types de mission vais-je avoir ?

Vous serez amené(e) à participer à tout type de travaux : entretien des locaux, peinture, entretien d'espaces verts, inventaire, logistique, tâches administratives, aide à la préparation d'évènements...La nature des travaux est établie en fonction des besoins, par les différents services municipaux.

Période de réalisation des missions : vacances d'été

Contrepartie pour service rendu

160 € pour 20 heures de travail (proratisée en cas d'abandon)

Pièces à fournir avec le dossier :

- Justificatif d'identité du jeune
- Justificatif de domicile
- RIB
- Attestation de sécurité sociale

Certificat médical (ce document peut attendre de savoir si votre dossier a été retenu)